



CDG 40
TAG publié le 26 septembre 2024

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES LANDES**

N° 2024/1230

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les décrets fixant les conditions statutaires d'avancement des différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant l'échelonnement indiciaire des adjoints techniques territoriaux,

VU l'arrêté n°2023/1605 du Président du Conseil d'Administration du SDIS en date du 8 août 2023 relatif à la mise à jour des Lignes Directrices de Gestion de l'Établissement Public,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du S.D.I.S des Landes du 15 novembre 2023,

VU la délibération n° 2023-066 du Conseil d'Administration du SDIS des Landes en date du 5 décembre 2023 modifiant le tableau des effectifs,

SUR LA PROPOSITION de Monsieur Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours des Landes,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Au titre de l'année 2024, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe, Catégorie C, pour la filière Technique, est fixé comme suit :

NOM	Prénom
GUERRA	Ventura
LAMARQUE	Marie-José

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, afin que celui-ci en assure la publicité.

MONT DE MARSAN, le 25 juin 2024

Le Président du Conseil d'Administration,



Marcel PRUITT